

Isère

► « Le Département prend en charge 50 % d'une inscription en club »



Photo archives Le DL / Jean-Benoît VIGNY

► Pourquoi financer 50 % d'une licence sportive ?

« Il y a l'aspect santé, l'aide aux familles mais aussi aux clubs sportifs car la rentrée est très compliquée pour eux. Les parents craignent de prendre une adhésion si les activités venaient à être de nouveau suspendues, ils craignent de perdre de l'argent. Le but c'est de dire : on prend 50 % de la licence. Par exemple, pour une inscription à un club de natation, la part fédérale est à 10 €, on en paye la moitié, les cours c'est 190 € pour deux heures par semaine. On remboursera au total 100 € ».

► Vous auriez là aussi pu discriminer ?

« C'est la même réponse que pour les cantines. Vraiment, en tant qu'élu je ressens une fracture de la société. On doit s'interroger dessus et arrêter de créer des discriminations car ça fait monter le mécontentement. Et pour les personnes en difficulté, on a là aussi des dispositifs complémentaires ».